



Le Défi du Lion

INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate en Solo et en Duo

Une compétition inscrite au Championnat Occitanie habitable

Solo/Duo

Avec le soutien de la ligue de voile d'Occitanie

Organisée par la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

Grade 5A

Du 28/10/2023 au 30/10/2023

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1 Règles

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.2021/2024*
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, pour la navigation nocturne entre les heures légales du coucher et du lever du soleil
- 1.3 - les règles de la jauge OSIRIS
- 1.4 - les règles du championnat d'Occitanie Solo/Duo

2 Mise à disposition des instructions de course

- 2.1 Les IC sont disponibles à partir du 15 /10/2023 en version électronique à l'adresse suivante

<https://www.sngrpc.com/defi-du-lion/>

Il n'y aura pas de diffusion papier des IC

- 2.2 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 Communications

Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à la même adresse :

<https://www.sngrpc.com/defi-du-lion/>

- 3.1 Les avis aux concurrents seront aussi affichés sur le tableau d'information dont l'emplacement est devant le club.
- 3.2 Le PC course est situé au club
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 8

Le comité de course peut être joint pendant toute l'épreuve au 06/61/72/10/40

Les concurrents doivent être en veille VHF et si possible AIS allumé pendant toute l'épreuve

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



- 4 Code de conduite (DP) (NP)**
Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 5 Signaux à terre**
- 5.1** Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club
- 5.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 6 Programme**
- 6.1** Confirmation d'inscription avant le 27/10 17 heures
- 6.2 Jours de course :**
Samedi 28/10 de 1 à 4 courses
Dimanche 29/10 1 à 4 courses
Lundi 30/10 1 à 4 courses
- 6.3** L'heure du premier signal d'avertissement sera à 11 h le samedi 28/10 puis 10h30 le dimanche et le lundi. Un briefing aura lieu le samedi 28 à 9h30, le dimanche et le lundi à 9h
Ce programme pourra être modifié en fonction des données météorologiques, et des heures de retour à terre de la veille, toutes les informations seront diffusées par voies de publication habituelles
- 7 Pavillon de classe**
Le pavillon de classe fourni par l'organisation sera une **flamme jaune pour le groupe 1** et une **flamme rose pour le groupe 2**
- 8 Zone de course**
L'Annexe 1 décrit la zone de course de l'épreuve.
- 9 Parcours**
- 9.1 Seront de type construit, au vent-sous le vent et parcours côtier dont une grande course avec arrivée possible de nuit.**
L'annexe 3 décrit les parcours, le texte prévaut sur les schémas
(DP) Pour les parcours côtiers, les concurrents devront garder à disposition du comité de course leur trace électronique de parcours **ou** noter leurs heures de passage aux différentes marques ainsi que la proximité de leurs proches concurrents
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.**
- 9.3 Parcours Côtiers :** Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Pointage officiel à une marque :**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une marque (Ceci modifie la règle 32).
Si un bateau du comité de course arborant le pavillon des séries concernées et le 2^{ème} Substitut (Ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une marque l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.
Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.
Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.



10 Marques de parcours

10.1 Voir annexe 2 descriptions des marques **des parcours côtiers**

10.2 Voir annexe 3 descriptions des marques **des parcours construits**

10.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11 Obstacles

Les zones considérées comme des obstacles sont les zones interdites à la navigation, dont les parcs conchylicoles, les zones protégées, les zones balisées des 300 mètres, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs

12 Départ

12.1 Sauf information contraire donnée au briefing la zone de rassemblement départ pour toutes les courses sera située dans le cap 300 ° de la sortie du port de Port Camargue à une distance de 1.5 mille

Position géographique approximative : 43° 32,00' N et 4° 5,5' E

12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord]

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13 Changement de bord

Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

a) Lors d'un parcours construit :

Un changement de parcours sera annoncé par un bateau comité arborant un pavillon C, avec signaux sonores répétitifs et affichage **d'un nouveau cap ou d'une indication + ou -, avec vert pour tribord et rouge pour bâbord**

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine

En cas de changement de parcours sur **un parcours construit la marque 2 (dog-leg) ne sera pas remouillée.**

b) Lors d'un parcours côtier :

L'envoi du pavillon C et signaux sonores répétitifs à une marque signifie

« Rejoignez directement la ligne d'arrivée ». Ceci modifie « signaux de course »

14 Arrivée

La ligne d'arrivée **des parcours construits** sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.** (Voir schéma dans l'annexe 2)

La ligne d'arrivée **des petits parcours côtiers (parcours 3 à 7)** sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et la bouée de départ orange fluo**

La ligne d'arrivée **des grands parcours côtiers (parcours 8 à 18)** sera délimitée par **la Bouée Cardinale LS-Nord PC et le bateau comité mouillé à proximité, porteur du pavillon bleu d'arrivée et la nuit d'un feu à éclats de couleur orange**

(DP) A chaque franchissement de ligne d'arrivée les concurrents devront si possible noter leur heure d'arrivée et la proximité de leurs proches concurrents.

Pour le grand parcours côtier les concurrents devront en outre se signaler au comité de course par VHF environ 30 minutes avant leur arrivée



- 15 Système de pénalité**
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 16 Temps limites**
Pour chaque parcours construit l'heure limite pour finir sera de **30 minutes** après l'arrivée du **troisième** concurrent de chaque groupe
Pour chaque petit parcours côtier (3 à 7) l'heure limite pour finir sera de **1 heure** après l'arrivée du **troisième concurrent de chaque groupe**.
Pour le grand parcours côtier (8 à 18) l'heure limite d'arrivée sera fixée au briefing avant départ.
L'application des temps limites et la fermeture de la ligne d'arrivée sont laissées à l'appréciation du comité de course tenant compte du lancement ou non d'une course à suivre et/ ou d'une contrainte à terre de l'organisateur de l'épreuve, sous réserve d'en faire l'annonce par VHF avant l'expiration du temps limite indiqué ci-dessus.
L'application ou non de ce temps limite ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation ou demande de réparation. (Ceci modifie la RCV 62.1(a)).
Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau de son groupe qui a fini plus un point. (Modification des règles 35, A5.1, A5.2 et A10)
- 17 Demandes d'instruction**
- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club**
- 17.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18 Classement**
- 18.1** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées**
- a)** Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
d) Chaque course, parcours côtier ou construit sera **affectée d'un coefficient 1**.
La grande course compensera pour deux courses avec possibilité de retrait.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait** selon le système de temps sur distance pour les parcours côtiers et de temps sur temps pour les parcours construits avec application du CVL.
- 18.4 Le classement sera établi pour :**
Le groupe 1 rating brut supérieur ou égal à 23.5 flamme jaune)
Le groupe 2 rating brut inférieur à 23.5 (flamme rose)
En fonction du nombre de participants le classement pourra regrouper tous les concurrents et/ou un classement séparé pourra être effectué pour les groupes SOLO et DUO.



19 [DP] Règles de sécurité

- 19.1 L'émargement départ de la première course du jour se fera au briefing, un concurrent absent au briefing sera considéré non partant sauf contact ultérieur par VHF ou téléphone avant le signal d'avertissement
- 19.2 L'émargement arrivée se fera par le comité de course sur la ligne d'arrivée, les concurrents doivent rentrer au port dès la ligne d'arrivée de la dernière course du jour franchie ou informer par VHF ou téléphone le comité de course d'une destination différente
- 19.3 Un bateau qui abandonne une course ou qui **ne prendra pas le départ** de la course suivante doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou par téléphone
- 19.4 Tout voilier inscrit doit être obligatoirement en veille VHF et si possible AIS activé.
- 19.5 Il est interdit de naviguer avec son ancre de mouillage positionnée sur le davier.

20 Remplacement de concurrent et d'équipement

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 Contrôle de jauge et de sécurité

- 21.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat OSIRIS valide.
- 21.2 [DP] Les bateaux pourront avoir leur contrôle de jauge et d'équipement les 26 et 27/10. Faire connaître auprès de la secrétaire du club vos disponibilités pour ce contrôle.
- 21.3 Les bateaux peuvent en outre être contrôlés à tout moment avant ou pendant l'épreuve.
- 21.4 Le contrôle portera entre autres sur le matériel pour la navigation côtière, (moins de 6 milles d'un abri), en partie de nuit.
- 21.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

22 Bateaux officiels

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon SNGRPC

23 Accompagnateurs (sans objet)

24 Détritus

[DP] aucun détritrus ne doit être rejeté à la mer

25 Emplacements au port

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée.

26 Sortie de l'eau (sans objet)

27 Equipement de plongée et housse sous-marine (sans objet)

28 Prix

Les prix seront distribués à la discrétion de l'organisation

29 Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



30

Informations complémentaires

Pour plus d'informations, contacter la secrétaire du club du mercredi au samedi :

Corinne au 04.66.53.29.47

Arbitres désignés :

Président du Comité de course : Alain GOUJON (06.61.72.10.40)

Comité de course adjointe : Marie- Paule KIEFFER

Comité de course adjoint : Denis REYNAUD

Président du Jury : Patrick LOCHERON

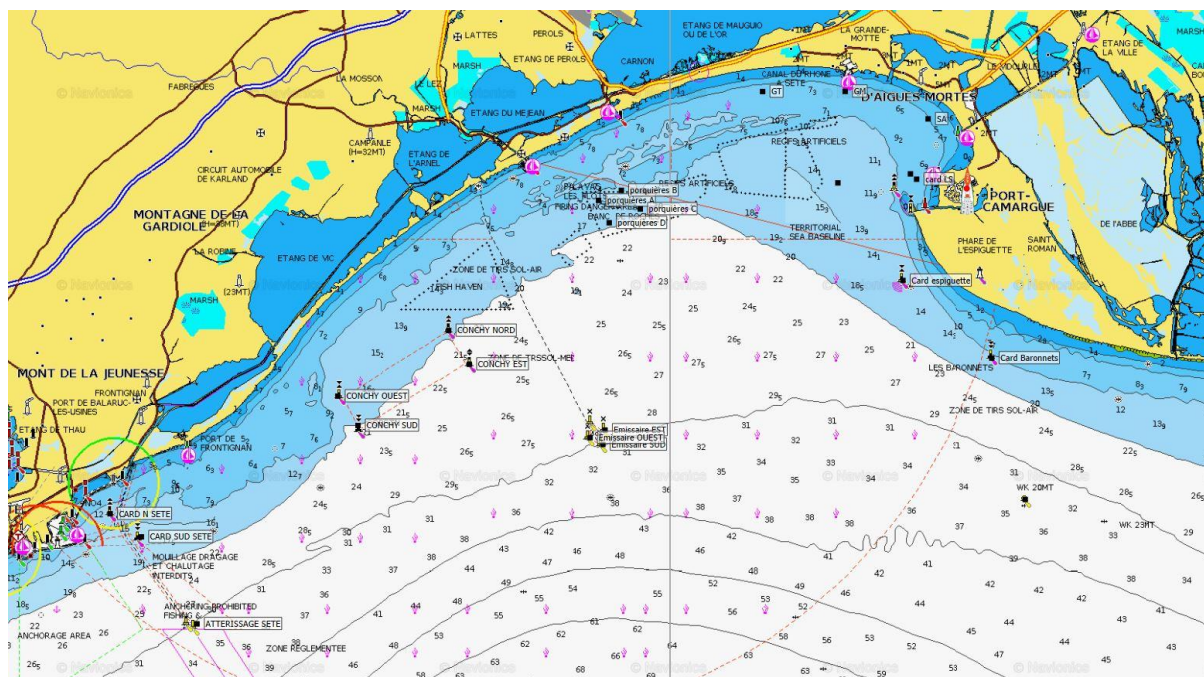
Président du comité technique : Guy VALENTIN

Commissaire aux résultats : Marie-Line LOIRY-VALENTIN



ANNEXE 1 ZONE DE COURSE

La zone de navigation est comprise dans la bande des 6 milles d'un abri, délimitée à l'Ouest par la bouée cardinale Nord de Sète à l'Est par la bouée cardinale Sud Des Baronnets, au Sud par la bouée cardinale sud des Emissaires de Montpellier, qui pourront être contournées.





ANNEXE 2

POSITION DES BOUEES ET MARQUES DES PARCOURS COTIERS :

DEPART : fluo orange

DEGAGEMENT : jaune

PARCOURS ; : rouge, bouées cardinales ou marques spéciales

(Voir ci-dessous)

ARRIVEE : voir descriptif du parcours en annexe 3 et ligne d'arrivée en paragraphe 14

Les bouées cardinales quand elles ne sont pas intégrées à un parcours ne sont pas marques de parcours

PC (Bouée Port Camargue)	Bouée rouge 43°31,3' N – 4°06,6' E
GM (Bouée Grande Motte)	Bouée rouge 43°32,95' N – 4°04,8' E
GT (Bouée grand travers)	Bouée rouge 43°33' N – 4°02,5 E
SA (Bouée du Sanatorium)	Bouée rouge 43°32,5' N – 4°06,7' E
CARDINALE LS - Nord PC	Marque cardinale 43°31,194' N – 4° 06,77' E
BA – (Bouée de la Baie d'Aigues Mortes)	Bouée rouge 43°31,12' N – 04°04,6' E
CARDINALE ESPIQUETTE	Marque cardinale 43°29,2' N – et 4°06,3' E
CARDINALE BARONNETS	Marque cardinale 43°27,6' N – 4°08,8' E
EMISSAIRE de Montpellier (S)	Marque spéciale 43°25,86' N – 3°58,11' E
EMISSAIRE de Montpellier (E)	Marque spéciale 43°26,15' N – 3°58,17' E
EMISSAIRE de Montpellier (W)	Marque spéciale 43°26' N – 3°57,76' E
ZONE CONCHYLICOLE W :	Marque cardinale 43°26,8' N – 3°50,9' E
ZONE CONCHYLICOLE S :	Marque cardinale 43°26,1' N – 3°51,4' E
ZONE CONCHYLICOLE E :	Marque cardinale 43°27,5' N – 3°54,5' E
ZONE CONCHYLICOLE N :	Marque cardinale 43°28,1' N – 3°53,9' E
BAN DES PORQUIERES A	Marque spéciale 43°30,77' N – 3°58,0' E
BAN DES PORQUIERES B	Marque spéciale 43°30,97 N – 3°58,63' E
BAN DES PORQUIERES C	Marque spéciale 43°30 ,6' N – 3°59,15' E
BAN DES PORQUIERES D	Marque spéciale 43°30,32' N – 3°58,296' E
ATTERISSAGE SETE	Marque spéciale 43°22,29'N – 3°46,935 E
CARDINALE NORD SETE	Marque cardinale 43°24,5N _ 3°44,54 E

Dans le cas où une bouée de parcours à contourner est emportée ou a été emportée et est donc manquante il faut contourner la position (coordonnées GPS) de la bouée. Le comité de course pourra repositionner une bouée ou la remplacer par un bateau comité géostationnaire arborant un pavillon M.

ANNEXE 3

PARCOURS CONSTRUITS

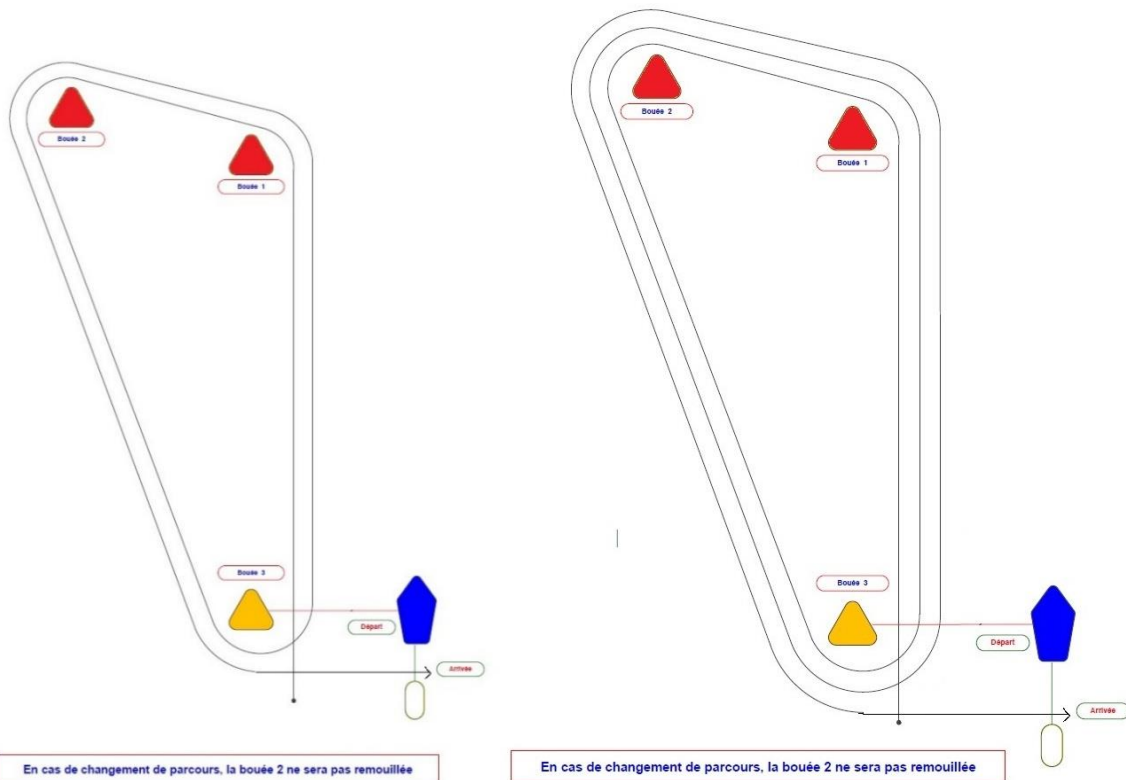
DEPART : fluo orange

PARCOURS ; rouge

CHANGEMENT DE PARCOURS : jaune

En cas de changement de parcours la marque 2 (dog leg) ne sera pas remouillée

ARRIVEE : blanche



Parcours 1

Départ- 1-2-3-1-2-3-arrivée

Parcours 2

Départ-1-2-3-1-2-3-1-2-3-arrivée

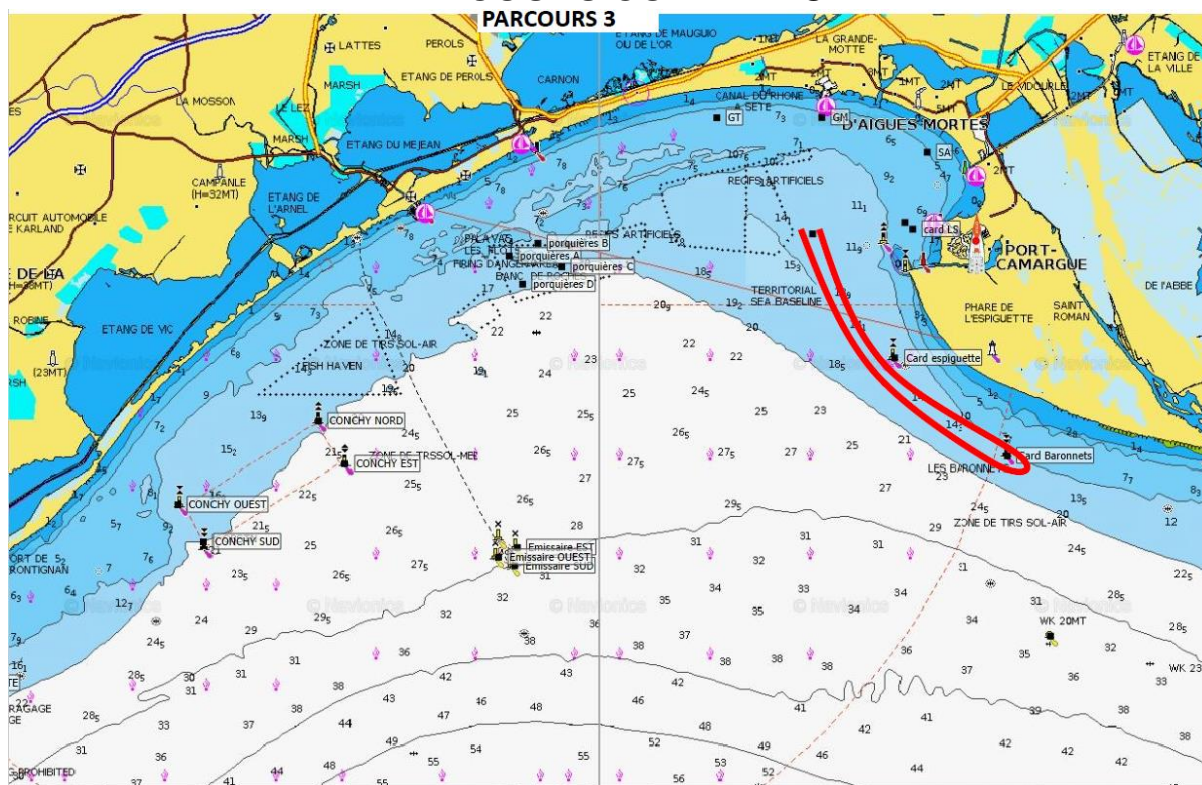


PARCOURS côtiers

Les schémas des parcours sont donnés à titre indicatif, seul le texte fait foi. Ils ne peuvent donner lieu à réclamation ni demande de réparation (modification de la RCV 62.1 (a))

L'indication Tribord veut dire : la marque concernée doit être contournée ou passée en la laissant à Tribord. L'indication Bâbord veut dire : la marque concernée doit être contournée ou passée en la laissant à Bâbord. (Voir RCV 2021/2024 définition « Effectuer le parcours »)

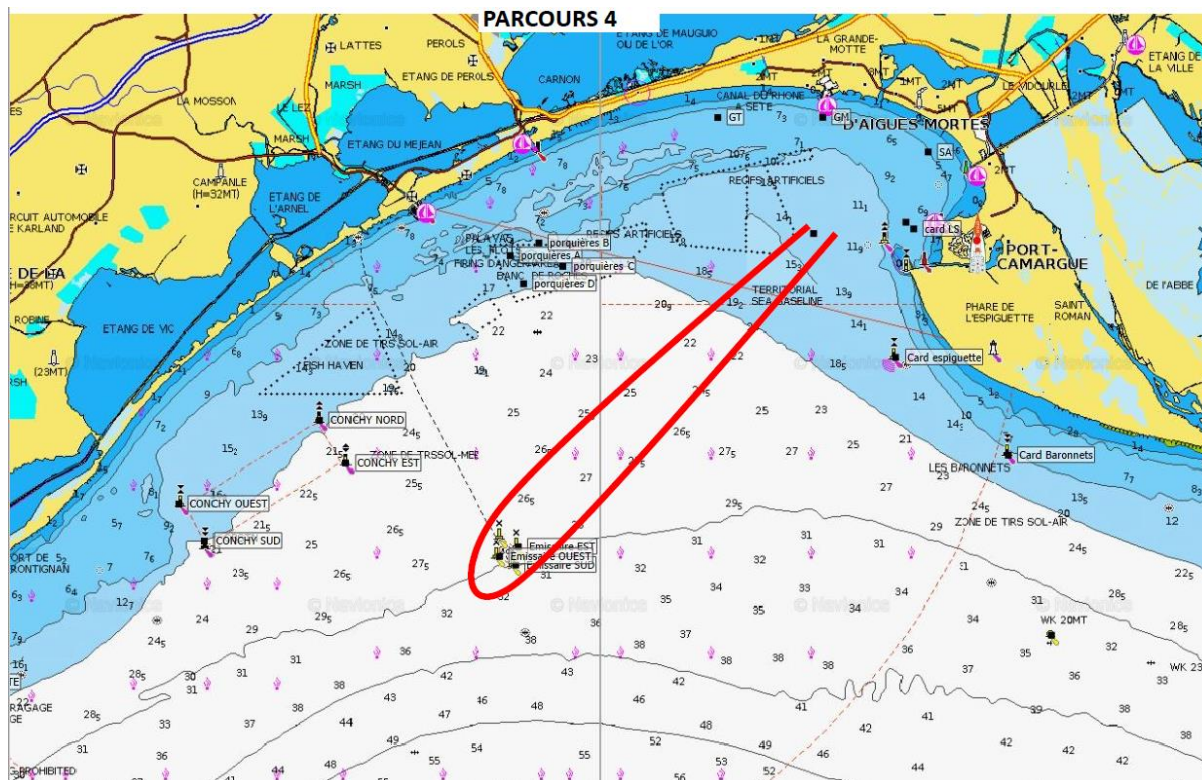
PARCOURS CÔTIER n°3



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	à laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Bâbord
CARDINALE BARONNET	A laisser à Tribord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 9.6 milles

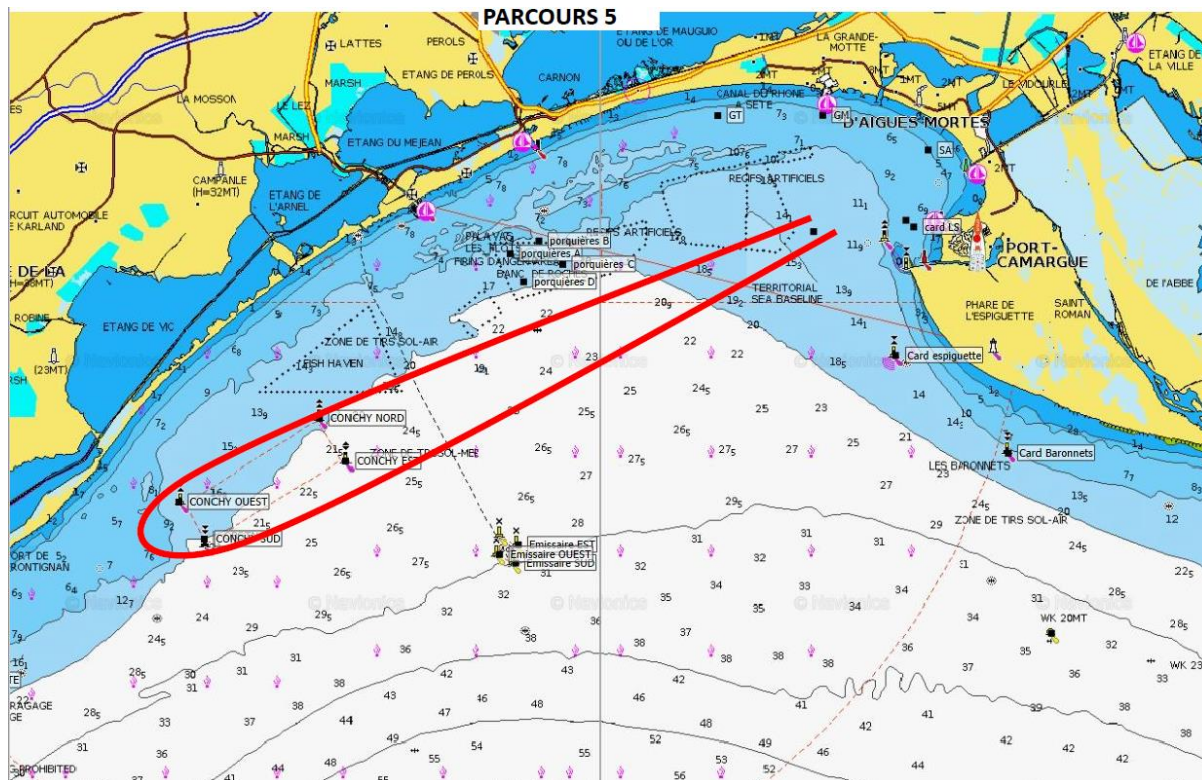
PARCOURS CÔTIER n°4



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 14.5 milles

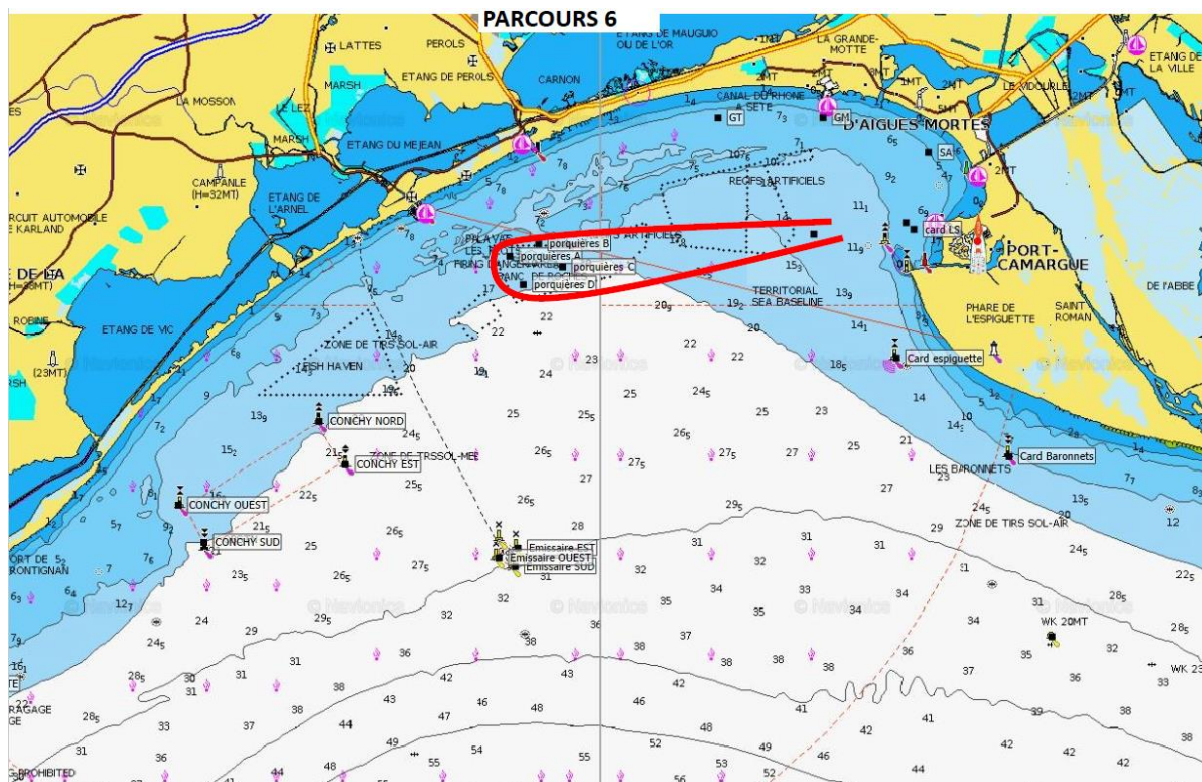
PARCOURS CÔTIER n°5



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
ZONE CONCHYLICOLE	4 cardinales à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 22.6 milles

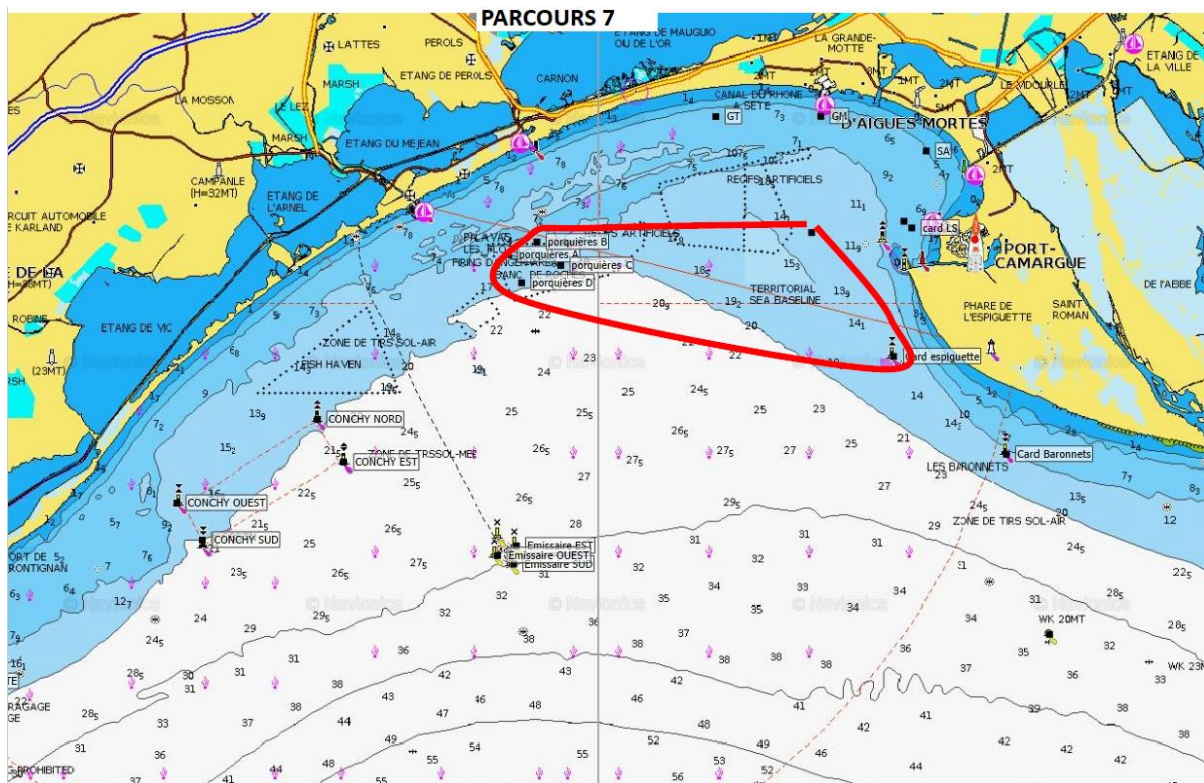
PARCOURS CÔTIER n°6



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 10.5 milles

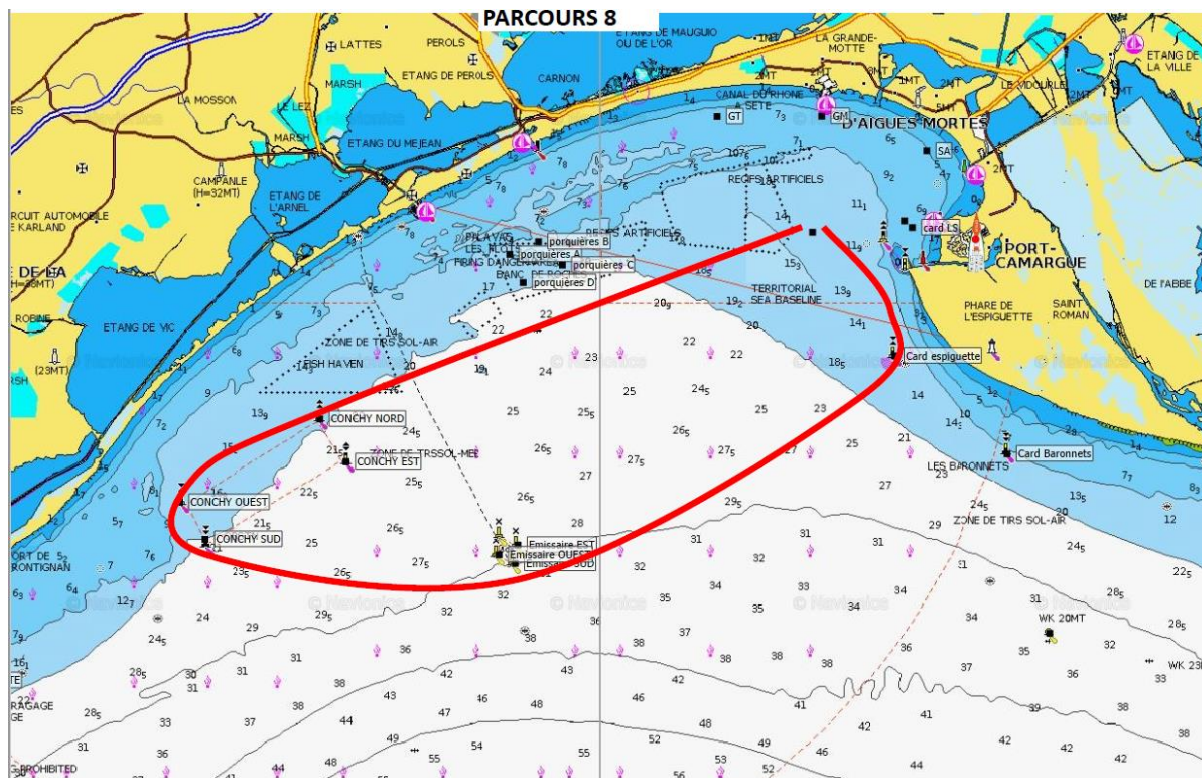
PARCOURS CÔTIER n°7



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
Arrivée	Entre le bateau comité et la bouée départ Orange

Environ 14.3 milles

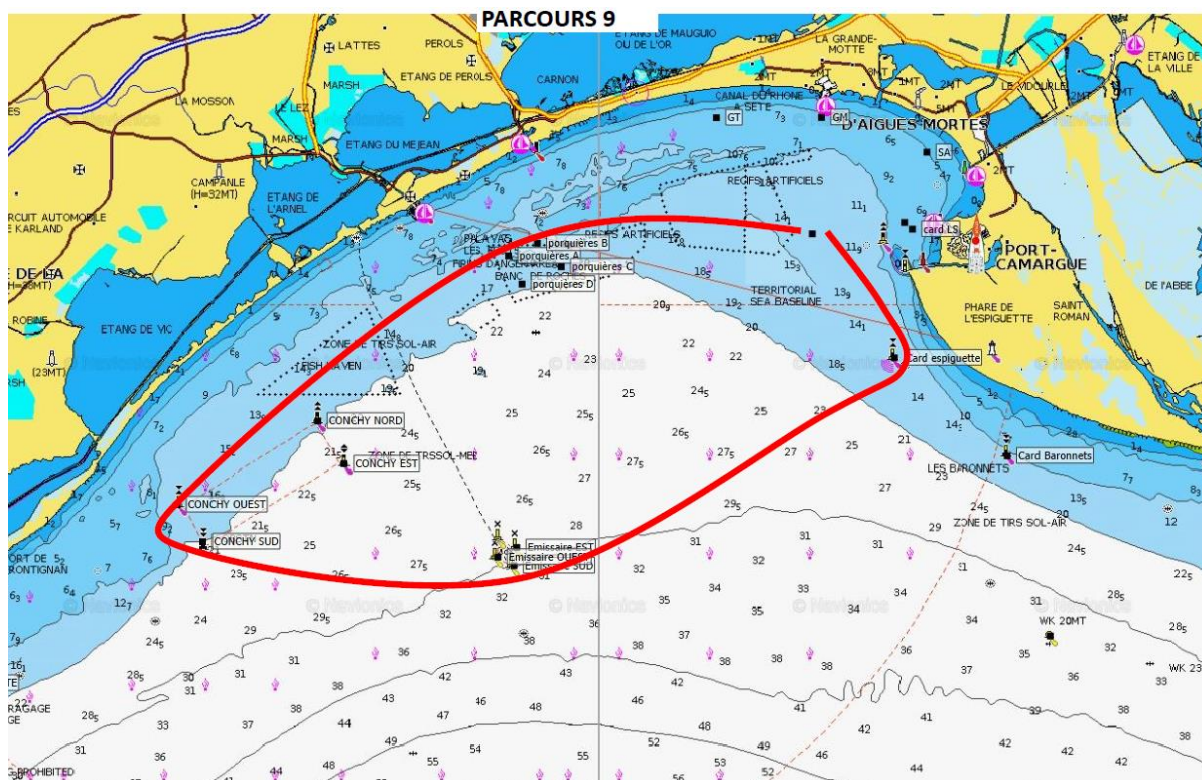
PARCOURS CÔTIER n°8



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
ZONE CONCHYLICOLE	4 cardinales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côté

Environ 26.7 milles

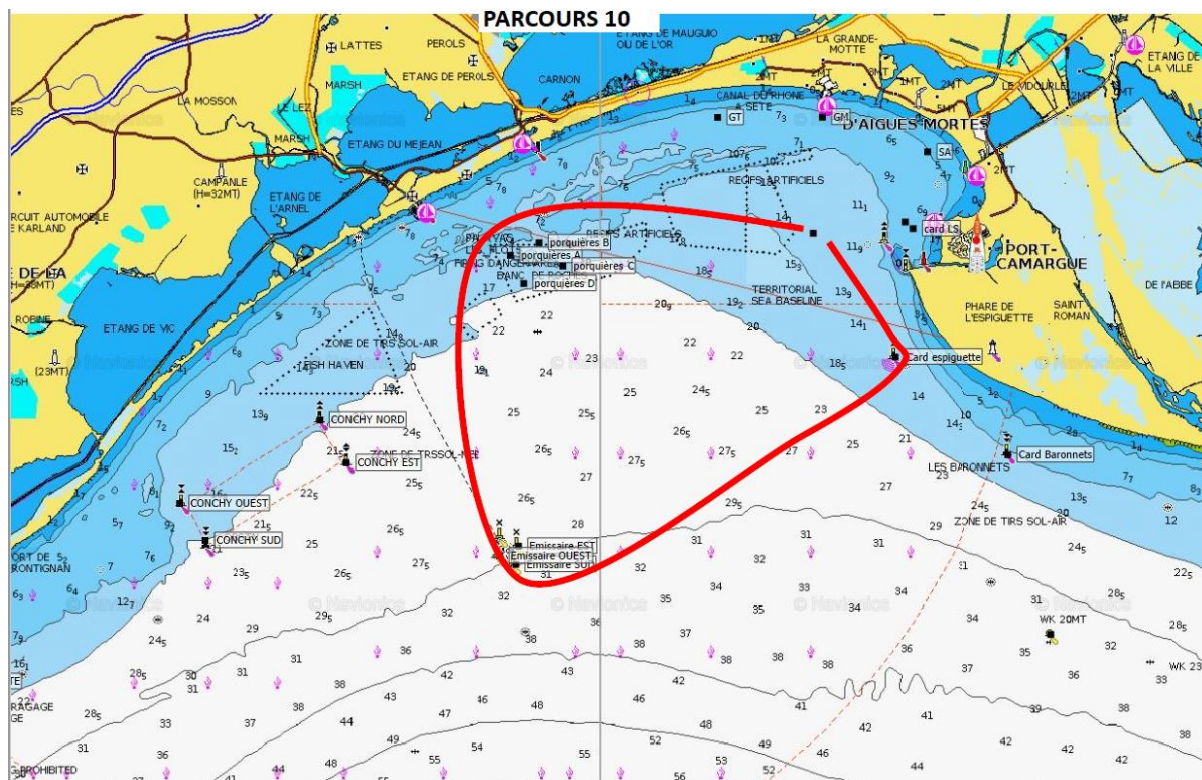
PARCOURS CÔTIER n°9



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
ZONE CONCHYLICOLE	4 cardinales à laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 27 milles

PARCOURS CÔTIER n°10

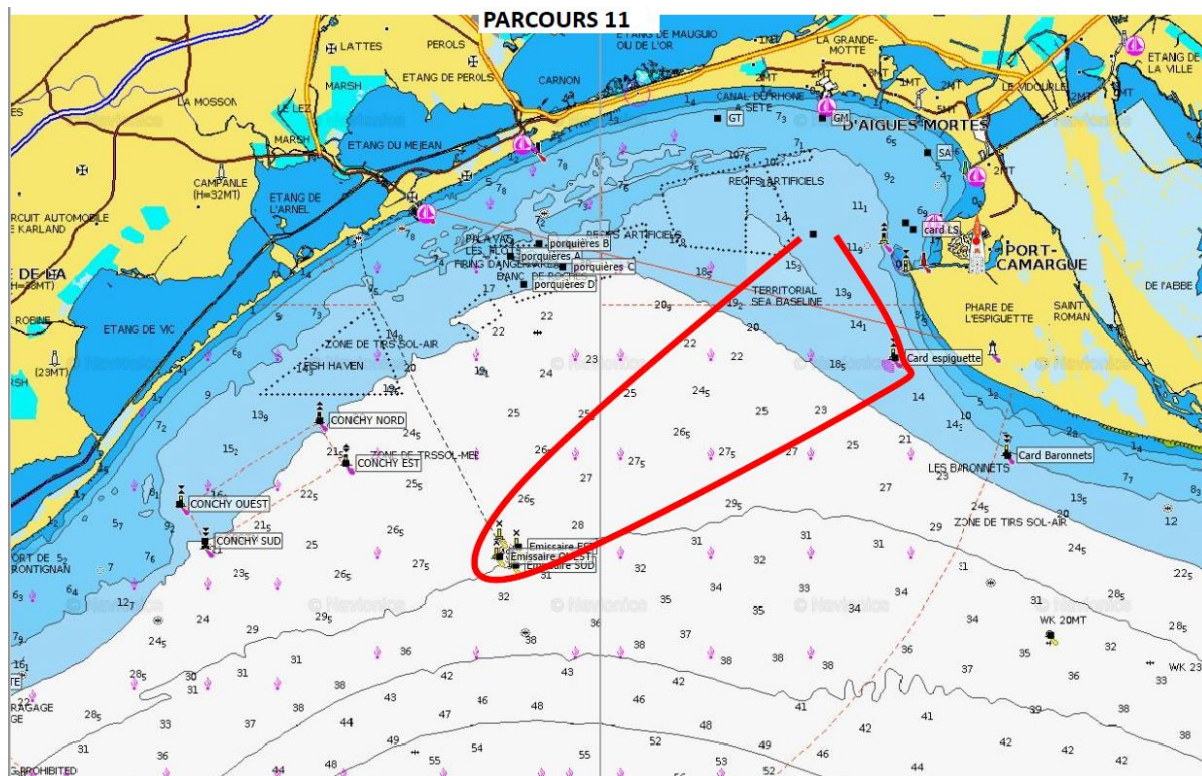


Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIGUETTE	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 20 milles



PARCOURS CÔTIER n°11

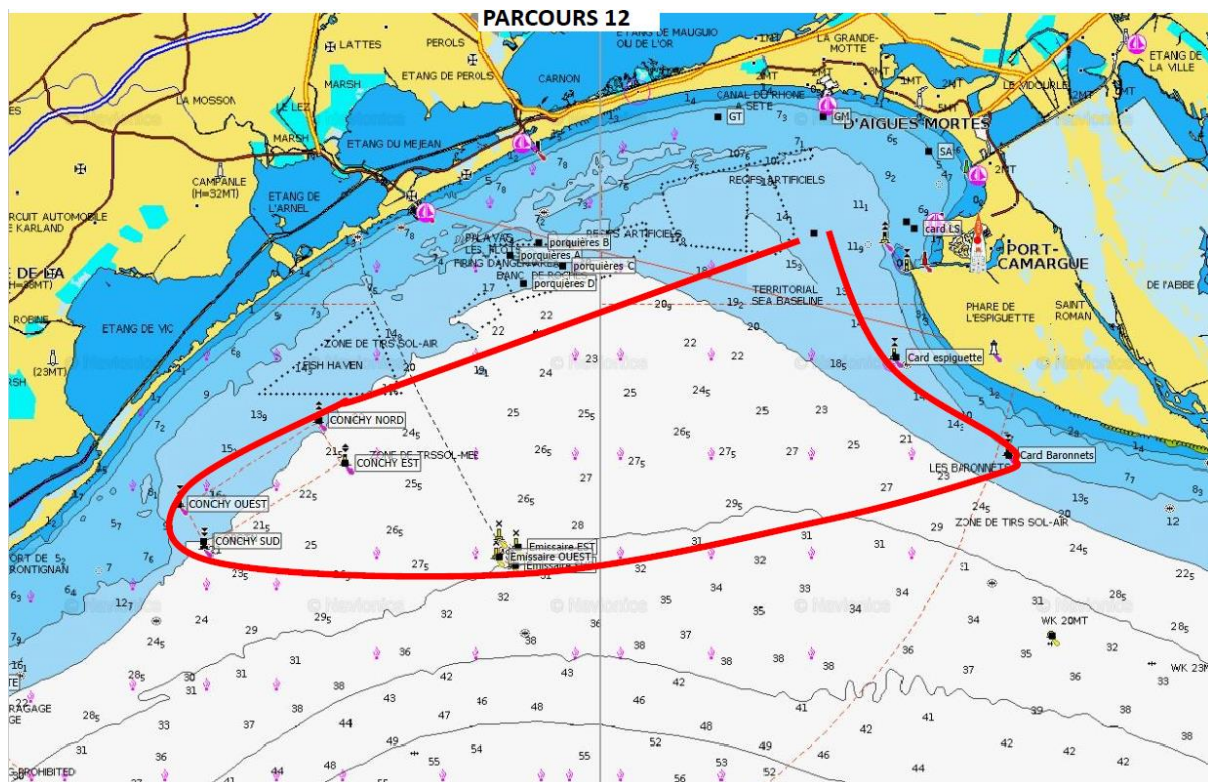


Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIGUETTE	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 17 milles



PARCOURS CÔTIER n°12

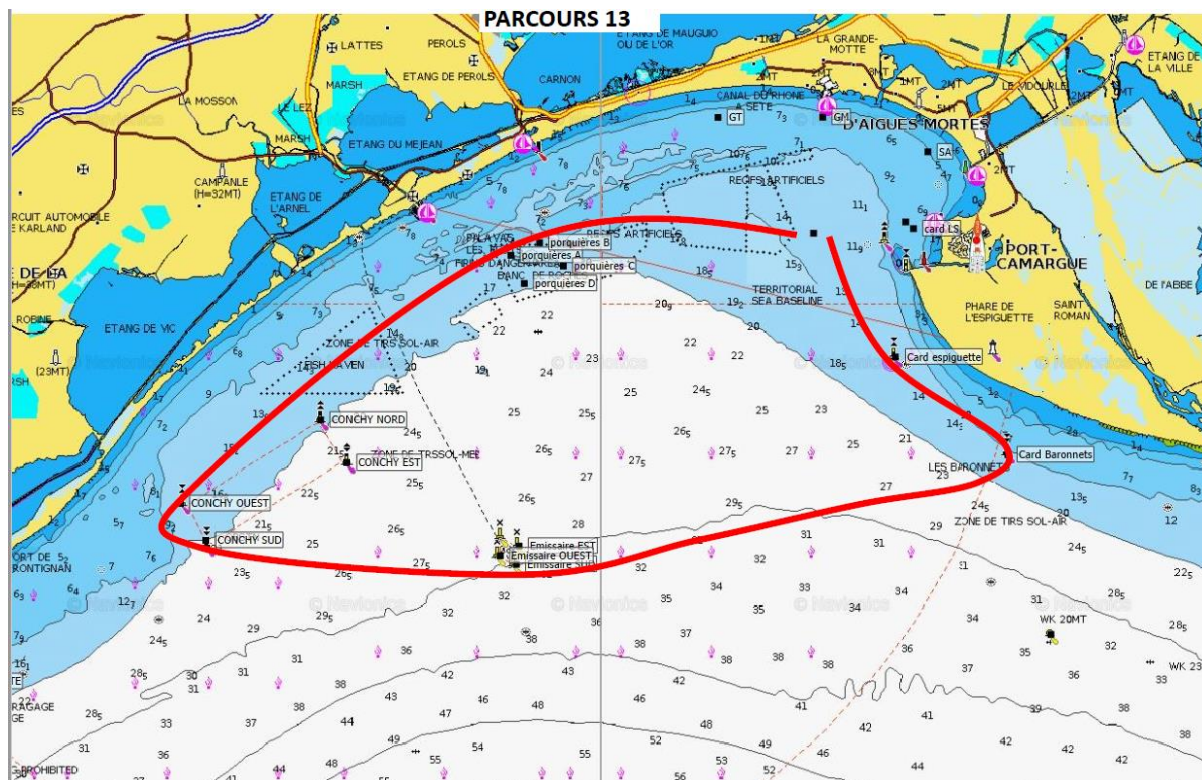


Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Bâbord
CARDINALE BARONNETS	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
ZONE CONCHYLICOLE	4 cardinales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 30 milles



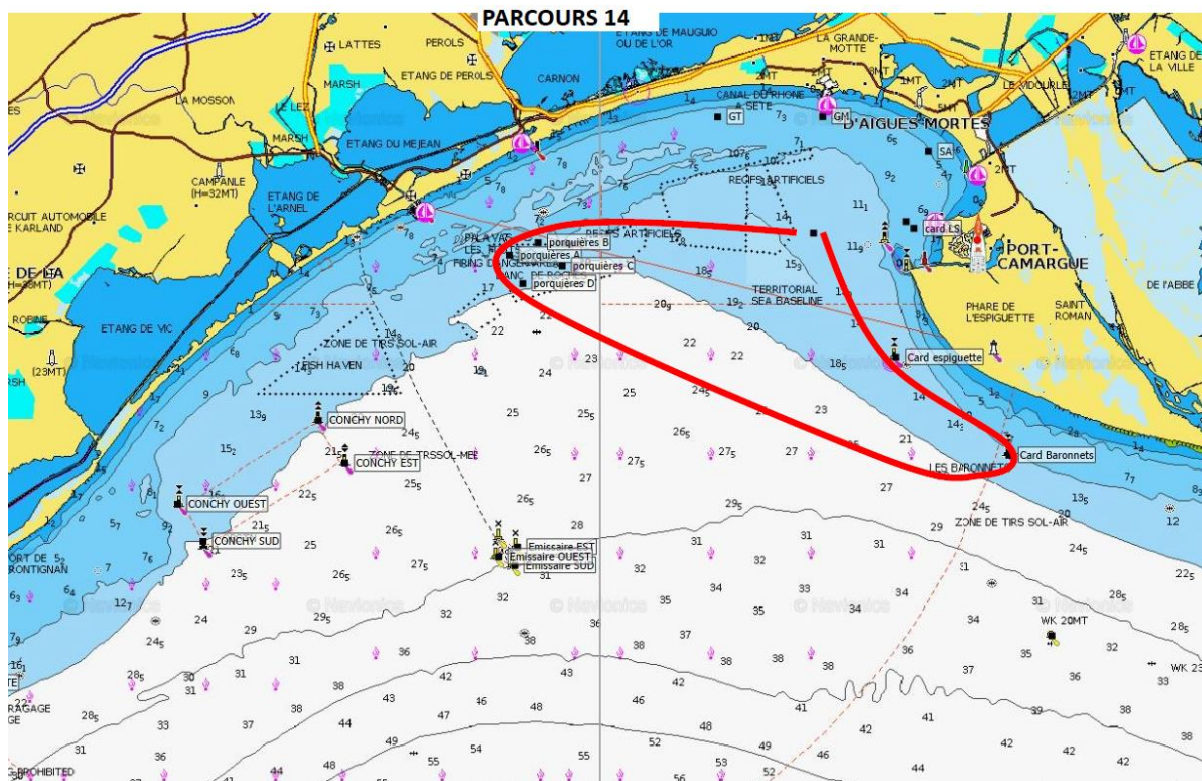
PARCOURS CÔTIER n°13



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIGUETTE	A laisser à Babord
CARDINALE BARONNETS	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
ZONE CONCHYLICOLE	4 cardinales à laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 31 milles

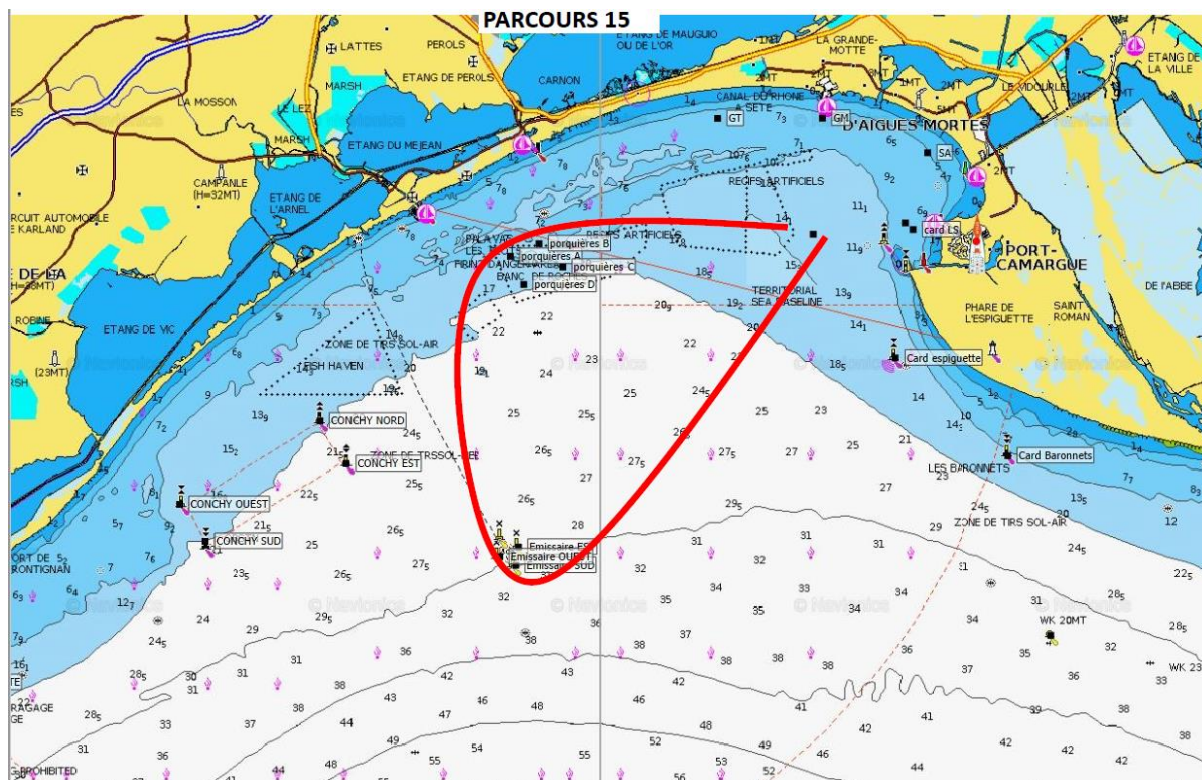
PARCOURS CÔTIER n°14



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIQUETTE	A laisser à Babord
CARDINALE BARONNETS	A laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 19 milles

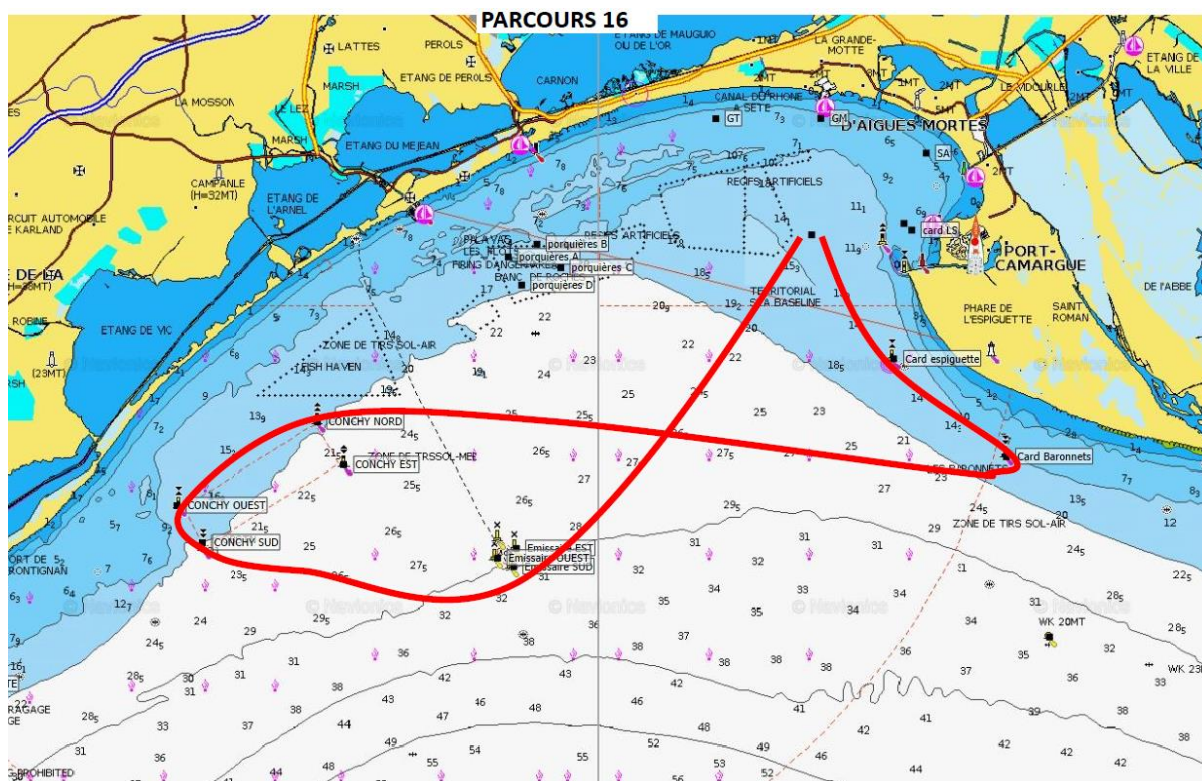
PARCOURS CÔTIER n°15



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Tribord
BAN DES PORQUIERES	4 bouées spéciales à laisser à Tribord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 18 milles

PARCOURS CÔTIER n°16

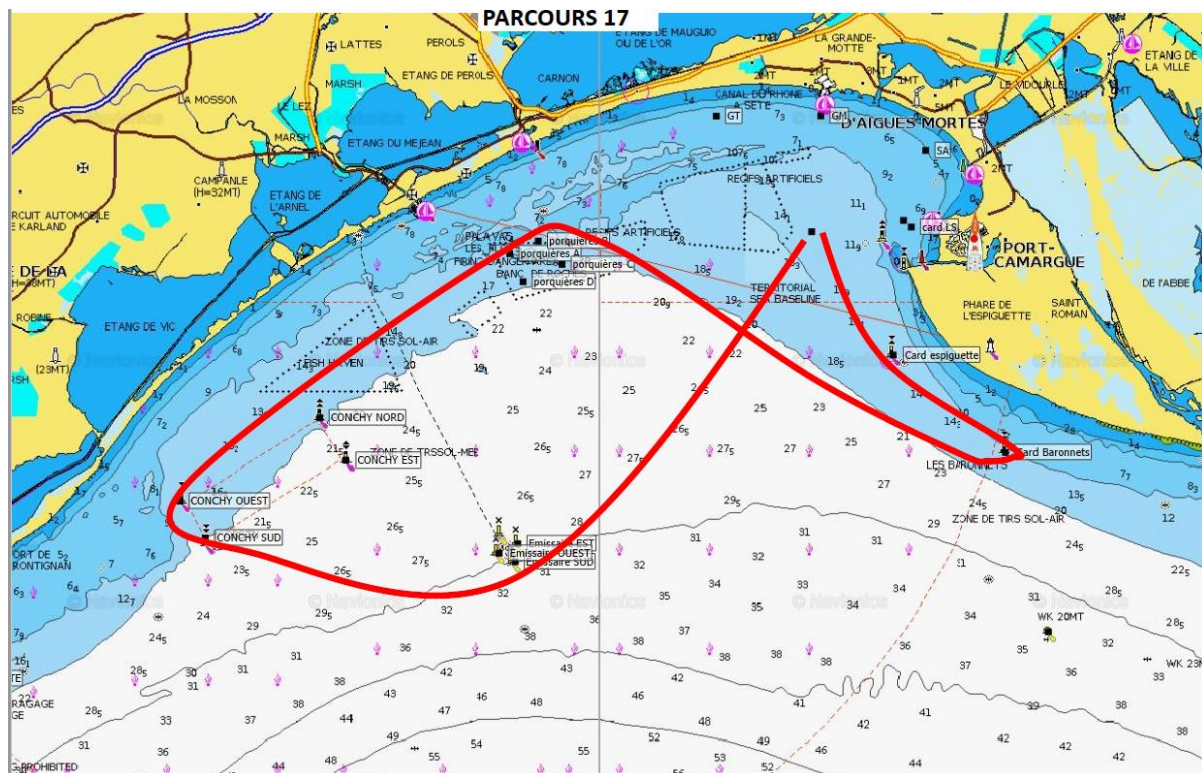


Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIGUETTE	A laisser à Bâbord
CARDINALE BARONNETS	A laisser à Tribord
ZONE CONCHYLICOLE	4 cardinales à laisser à Bâbord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Bâbord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 31.5 milles



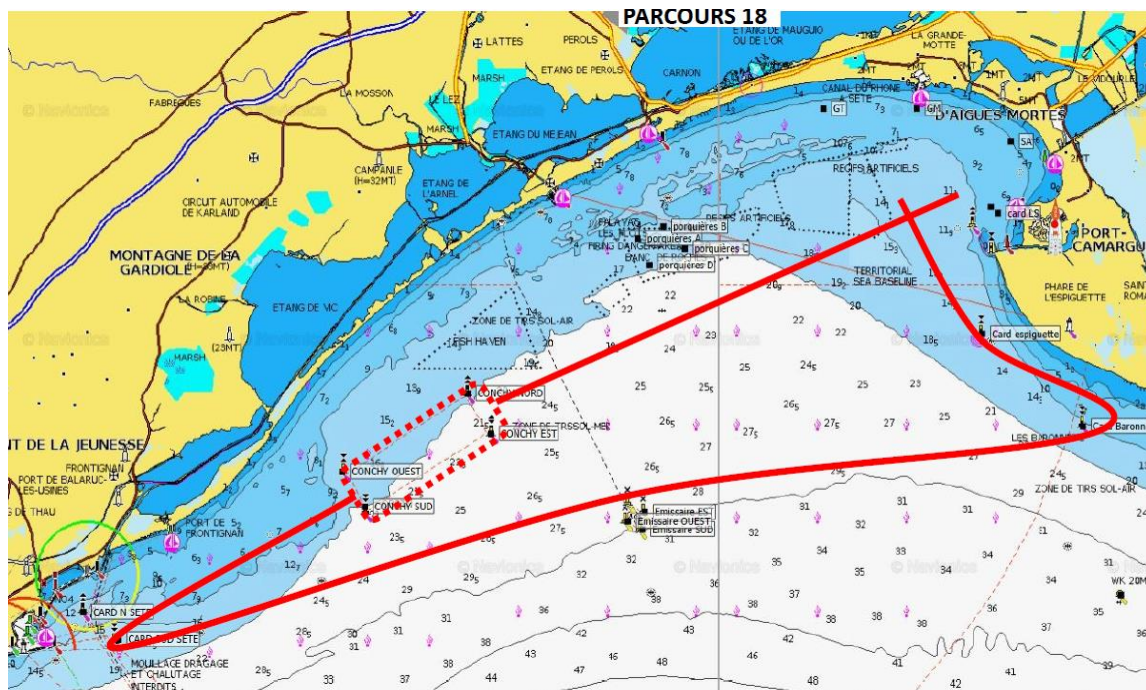
PARCOURS CÔTIER n°17



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIGUETTE	A laisser à Bâbord
CARDINALE BARONNETS	A laisser à Tribord
BAN DES PORQUIÈRES	4 bouées spéciales à laisser à Bâbord
ZONE CONCHYLICOLE	4 cardinales à laisser à Bâbord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Bâbord
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 33.6 milles

PARCOURS CÔTIER n°18



Départ	Entre le bateau comité et la bouée Orange
Bouée de dégagement éventuelle (jaune)	
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Bâbord
CARDINALE ESPIGUETTE	A laisser à Bâbord
CARDINALE BARONNETS	A laisser à Tribord
EMISSAIRE de Montpellier	3 Bouées spéciales à laisser à Bâbord
CADINALE NORD SETE	A laisser à Tribord
ZONE CONCHYLICOLE (4 cardinales)	Libre (à laisser à tribord ou bâbord)
CARDINALE LS - Nord PC	A laisser à Tribord
Arrivée	Voir définition de l'arrivée grand côtier

Environ 42 milles